
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 4 juin 2013 à 19 h**

**Centre Roussin
12125, rue Notre-Dame Est, salle Raymond-Mayer**

PRÉSENCES :

Madame la mairesse Chantal Rouleau, Mairesse d'arrondissement
Madame la conseillère Caroline Bourgeois, conseillère de la ville
Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville
Madame la conseillère Cindy Leclerc, conseillère de la ville
Monsieur le conseiller Mario Blanchet, conseiller d'arrondissement
Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement
Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Dany Barbeau, avocate, directrice d'arrondissement
Madame Julie Boisvert, secrétaire d'arrondissement substitut

CA13 30 06 0194

OUVERTURE - SÉANCE

À 19 h 05

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit ouverte.

Mot d'ouverture de la mairesse

Madame la mairesse, Chantal Rouleau, souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette séance du conseil. Elle souligne les décisions politiques prises par des élus de l'arrondissement la semaine dernière. Elle souhaite qu'au-delà de ces décisions, soit maintenu le même climat de travail, dans le respect et le professionnalisme, tel qu'il a été lors des trois dernières années. Elle souhaite réitérer son engagement pris il y a trois ans dans le but d'offrir aux citoyens les meilleurs services. Elle remercie chacun et chacune des élu(e)s pour leur engagement envers cette mission qu'ils partagent ensemble et leur assure son entière collaboration. Elle remercie également tous les citoyens présents de leur intérêt envers la démocratie municipale.

Madame Rouleau salue les directeurs, les élus et le commandant du service de police de la Ville de Montréal, poste de quartier 49, présents à cette séance.

Madame Rouleau poursuit en annonçant le retour en force de l'Été show avec une programmation culturelle variée et accessible à tous, où des artistes de renom et de la relève offriront des spectacles gratuits dans les parcs. Elle invite les citoyens au lancement de cette grande fête le mercredi 3 juillet à 18 h au parc Armand-Bombardier, à Rivière-des-Prairies. Le site sera animé dès 18 h et à compter de 19 h, débutera le spectacle de l'ensemble de percussion Métissage, sous la direction du percussionniste Luc Boivin, directeur musical de l'émission Belle et Bum. Les citoyens auront également l'embarras du choix parmi des expositions, des activités dans les bibliothèques, du cinéma en plein air, en plus des parcs et des espaces verts qui invitent aux sports et à la détente. La brochure contenant la programmation estivale sera disponible à compter du 10 juin sur le site Web de l'arrondissement, et dans les installations municipales la même semaine.

Madame Rouleau annonce que dès le 10 juin, une nouvelle carte du réseau cyclable de l'arrondissement sera distribuée dans l'ensemble des installations municipales. La réalisation de ce nouvel outil pour les citoyens concrétise une des orientations sur le développement durable de l'arrondissement, soit celle de promouvoir et de favoriser le déplacement actif. Sur cette carte, les citoyens de l'arrondissement et tous les Montréalais, pourront retrouver tous les aménagements du réseau cyclable de l'arrondissement (58,6 km), le parcours patrimonial de Rivière-des-Prairies avec 18 lieux d'intérêt, le parcours patrimonial de Pointe-aux-Trembles avec 29 lieux d'intérêt, les principaux parcs de l'arrondissement à proximité du réseau cyclable, la liste des activités offertes dans les parcs, un court historique de l'arrondissement, et plus encore. Elle invite donc les citoyens à se procurer cette nouvelle carte et leur souhaite une heureuse saison estivale à vélo.

Madame Rouleau invite tous les jeunes de l'arrondissement, le jeudi 13 juin à 16 h, à assister et à participer à l'inauguration de la nouvelle piste de BMX au parc de la Polyvalente Pointe-aux-Trembles, situé au 15200, rue Sherbrooke Est. Tout de suite après l'inauguration, les adeptes de ce sport auront l'occasion de tester la piste de cette nouvelle discipline olympique. Elle en profite pour remercier le conseiller Gilles Déziel, qui a consacré beaucoup d'énergie à la réalisation de ce projet.

Madame Rouleau poursuit en invitant toute la population à créer des aménagements paysagers, à verdir les balcons et à s'unir entre voisins, afin de réaliser de beaux projets d'embellissement dans l'arrondissement, dans le cadre du concours d'embellissement. Elle dévoile le nouveau visuel attrayant qui a été conçu pour l'édition 2013 du concours, organisé en collaboration avec l'Éco de la Pointe-aux-Prairies. Chaque année, le jury doit faire un choix difficile parmi les aménagements proposés, tellement il y a de belles candidatures. Elle est très fière que ce concours soit bien populaire auprès de la population, car il contribue à faire l'arrondissement un milieu de vie propre, agréable et vivant. Madame Rouleau donne quelques informations pour s'inscrire ou pour inviter son voisin à le faire, jusqu'au 12 juillet 2013. Le concours s'adresse aux citoyens, aux groupes de voisins, aux commerces, aux industries, ainsi qu'aux institutions. Chaque aménagement paysager inscrit fera l'objet d'une visite d'un jury et les gagnants sont dévoilés à l'automne lors d'une soirée de remise de prix. Pour s'inscrire, il suffit de remplir le formulaire électronique sur le site Web de l'arrondissement, ou encore, de remplir le formulaire papier qui est disponible dans les deux bureaux Accès Montréal et à l'Éco-quartier de la Pointe-aux-Prairies. Elle souhaite un joyeux jardinage et de beaux aménagements.

En terminant, **madame Rouleau** souhaite une très belle fête des Pères à tous les papas.

ADOPTÉ

10.01

CA13 30 06 0195

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 juin 2013 soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉ

10.02

CA13 30 06 0196

RATIFICATION - PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Cindy Leclerc

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal du conseil d'arrondissement de la séance ordinaire tenue le 7 mai 2013 et le procès-verbal de correction du 9 mai 2013.

ADOPTÉ

10.03

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Dix citoyens font des interventions sur divers sujets, tels que :

Question sur les heures et les périodes permises d'arrosage des pelouses et sur le respect du règlement à cet effet.

Question sur la phase III de la réfection du boulevard Maurice-Duplessis, soit la portion entre le boulevard Rivière-des-Prairies et la 71^e Avenue.

Plusieurs questions sur le changement de parti politique de Madame Rouleau et de deux élus de l'arrondissement.

Dépôt d'une pétition pour demander un parc à chien au parc Saint-Jean-Baptiste.

Plusieurs plaintes relatives à sécurité du parc François-Vaillancourt et les transactions de drogues dans le parc.

Demande de faire installer des trottoirs sur la rue Sherbrooke, près de la 53^e Avenue.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Monsieur le conseiller Gilles Déziel invite les citoyens à l'inauguration de la piste de BMX le 13 juin prochain. Il invite également les citoyens à participer à l'assemblée publique de la commission sur la culture, le patrimoine et les sports qui porte sur *Montréal, physiquement active* où seront adoptées plus de 1000 recommandations. De plus, il convie les résidents à encourager les jeunes en allant les voir jouer dans les parcs de l'arrondissement. Il donne un aperçu de la programmation de l'Été Show 2013 et encourage les citoyens à participer en grand nombre. Il en profite pour souhaiter une joyeuse fête des Pères à tous les papas.

Monsieur le conseiller Mario Blanchet est fier d'annoncer la concrétisation du lien piétonnier qui sera traité à l'article 40.04 de l'ordre du jour et qui permettra l'amélioration des circuits de transport actif dans l'arrondissement. Il termine en rappelant aux citoyens qu'il est important de composer le 311 lorsqu'ils ont des requêtes ou des plaintes.

Madame la conseillère Cindy Leclerc invite les citoyens à participer, pour la troisième année consécutive, aux croisières patrimoniales sur le fleuve. Les billets seront disponibles à compter du 15 juin via le réseau admission ou à la Maison de la culture Pointe-aux-Trembles.

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà souhaite une bonne fête des Pères à tous les papas. Il invite des citoyens à suivre la politique municipale et souligne que peut importe la « couleur » politique des conseillers, l'important est de bien servir la population.

Madame la conseillère Caroline Bourgeois soutient qu'elle poursuivra le service aux citoyens qu'elle a déjà commencé. Elle annonce l'octroi d'un contrat pour la création d'un nouveau jeu d'eau au parc Pehr-Kalm dans le district de La Pointe-aux-Prairies et un autre contrat pour l'implantation d'une voie d'accès pour la compagnie Sanimax, par la 7^e Rue, via le boulevard Rivière-des-Prairies. Cette voie d'accès permettra aux camions qui se rendent à l'usine de ne plus passer par le secteur résidentiel adjacent. Elle termine en souhaitant une bonne fête des Pères.

Madame la conseillère Suzanne Décarie annonce que le poste d'un représentant d'un organisme au sein du comité de circulation de l'arrondissement sera reconduit ce soir. Elle explique le rôle du comité de circulation et lance un appel à tous afin de combler le poste de citoyen du comité. Elle souhaite une bonne fête des Pères à tous les papas. En terminant, elle invite les citoyens à la fête des voisins qui aura lieu cette fin de semaine, de 19 h à 22 h 30 sur la rue Saint-Jean-Baptiste, au bord du fleuve.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Dépôt d'une pétition de mesdames Nathalie Bouthillier et Danielle Juneau.

Dépôt de photos de monsieur Yves-François Forges.

CA13 30 06 0197

PROCLAMATION - SEMAINE DU 1^{ER} AU 7 JUIN 2013 - « SEMAINE QUÉBÉCOISE DES PERSONNES HANDICAPÉES »

ATTENDU que la Semaine québécoise des personnes handicapées se tient chaque année du 1^{er} au 7 juin ;

CONSIDÉRANT que cette activité vise à sensibiliser l'ensemble de la population québécoise à l'importance du respect des différences dans la société et à faire connaître la réalité vécue par les personnes handicapées, de manière à favoriser leur intégration scolaire, professionnelle et sociale;

CONSIDÉRANT que cette semaine thématique est une invitation à la population à favoriser la participation des personnes handicapées aux activités qui se déroulent dans la municipalité;

CONSIDÉRANT que les personnes handicapées peuvent s'intégrer pleinement dans la société, il suffit d'y penser, de faire des aménagements et de s'organiser;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE proclamer la semaine du 1^{er} au 7 juin 2013 « Semaine québécois des personnes handicapées ».

ADOPTÉ

15.01 1134860014

CA13 30 06 0198

AUTORISATION - DÉPENSE - OCTROI - CONTRAT - CONSTRUCTION G.E.L.F. INC. - AMÉNAGEMENT D'UN JEU D'EAU AU PARC PEHR-KALM APPEL - D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO RP-12-PARC-57

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par madame la mairesse Chantal Rouleau

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 284 469,16 \$ taxes incluses, pour l'aménagement d'un jeu d'eau au parc Pehr-Kalm;

D'octroyer un contrat, pour ce faire, à la firme Construction G.E.L.F. inc. au montant de 271 772,16 \$ taxes incluses, conformément aux documents de la soumission publique déposée numéro RP-12-PARC-57 (4 soumissionnaires);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.01 1130443008

20.02 VACANT

CA13 30 06 0199

AUTORISATION - DÉPENSE - OCTROI - CONTRAT - RAMCOR CONSTRUCTION INC. - AMÉNAGEMENT ET L'ÉCLAIRAGE DE LA PLACE DU VILLAGE ET POUR LA CONSTRUCTION D'UNE VOIE DE VIRAGE À DROITE AU SUD-EST DE L'INTERSECTION DU BOULEVARD DE LA RIVIÈRE DES PRAIRIES ET DE LA 7^E RUE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO RP-ING-13-04

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 2 760 107,89 \$, taxes incluses, pour l'aménagement et l'éclairage de la place du Village et pour la construction d'une voie de virage à droite au sud-est de l'intersection du boulevard de la rivière des Prairies et de la 7^e Rue;

D'octroyer un contrat, pour ce faire, à la firme Ramcor Construction inc. au montant de 2 576 327,03 \$ taxes incluses, conformément aux documents de la soumission publique déposée numéro RP-ING-13-04 (2 soumissionnaires);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.03 1130443005

CA13 30 06 0200

AUTORISATION - DÉPENSE - OCTROI - CONTRAT - NORGÉREQ LTÉE RÉFECTION ET MISE AUX NORMES DE LA PISCINE, DE LA PLAGE ET DU SYSTÈME DE FILTRATION DE LA PISCINE EXTÉRIEURE ALEXIS-CARREL (0018) CONDITIONNELLEMENT - APPROBATION M.A.M.R.O.T - RÈGLEMENT D'EMPRUNT RCA13-E102 - APPEL D'OFFRES NUMÉRO RP-DSA13-014 - CONTRAT 13852

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Cindy Leclerc

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 2 695 681,88 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de réfection et de mise aux normes de la piscine, de la plage et du système de filtration de la piscine extérieure Alexis-Carrel;

D'octroyer un contrat, pour ce faire, à la firme Norgéreq Ltée, le seul soumissionnaire conforme, au prix corrigé de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 665 681,88 \$, taxes et contingences incluses, pour la réalisation des travaux, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro RP-DSA13-014, et ce, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt RCA13-E102 par le ministère des Affaires municipales, Régions et occupation du territoire (M.A.M.R.O.T);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.04 1131502002

CA13 30 06 0201

AUTORISATION - DÉPENSE ADDITIONNELLE - UTILISATION D'APPAREILS DE REMORQUAGE AVEC OPÉRATEUR - APPEL D'OFFRES PUBLIC 12-12448

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle de 5 993.27 \$ taxes incluses, pour des coûts supplémentaires relativement à l'utilisation d'appareils de remorquage avec opérateur, dans le cadre de l'appel d'offres public 12-12448 pour la fourniture de trois (3) remorqueuses avec chauffeur pour les opérations de déneigement dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.05 1120493007

CA13 30 06 0202

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour la séance du 15 avril 2013.

ADOPTÉ

30.01

CA13 30 06 0203

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - COMITÉ DE CIRCULATION

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Cindy Leclerc

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion tenue le 27 mars 2013 du comité de circulation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.02

CA13 30 06 0204

AUTORISATION - DÉPENSES - OCTROI - CONTRATS - GLOBOCAM (MONTRÉAL) INC. - FOURNITURE D'UN CHÂSSIS-CABINE (10 ROUES), -MICHEL GOHIER LTÉE - FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UNE BENNE EN U (BENNE ÉPANDEUR) DE 15 PIEDS AVEC CONVOYEUR À DÉCHARGEMENT ARRIÈRE SUR UN CHÂSSIS DE CAMION FOURNI PAR LA VILLE - CHASSE-NEIGE 4 SECTIONS, MODÈLE CNTE FOURNI PAR LA DIRECTION DU MATÉRIEL ROULANT ET DES ATELIERS

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 108 050,19 \$ taxes incluses, pour l'achat d'un châssis-cabine (10 roues) de marque Freightliner, modèle M2-106, année 2014;

D'octroyer un contrat, pour ce faire, à la firme à Globocam (Montréal) inc. au montant de 108 050,19 \$, taxes incluses;

D'autoriser une dépense de 90 102,46 \$ taxes incluses, pour l'achat d'une benne en U (benne épandeur) de 15 pieds avec convoyeur à déchargement arrière sur un châssis de camion fourni par la Ville de marque Michel Gohier, modèle BU-150-HD;

D'octroyer un contrat, pour ce faire, à la firme Michel Gohier ltée au montant de 90 102,46 \$, taxes incluses;

D'autoriser une dépense de 25 000 \$ non taxable, pour un chasse-neige 4 sections, modèle CNTE fourni par la Direction du matériel roulant et des ateliers;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

30.03 1130493008

CA13 30 06 0205

AUTORISATION - DÉPENSE - OCTROI - CONTRAT - MONTRÉAL CHRYSLER DODGE JEEP (LASALLE) - (1) CAMIONNETTE 4X2, CABINE D'ÉQUIPE 6 PLACES, ROUES ARRIÈRES SIMPLES, PLATEAU LONG DE 8', EMPATTEMENT DE 169,5", MOTEUR À ESSENCE V8, TRANSMISSION AUTOMATIQUE ET DE COULEUR ROUGE FLAMBOYANT - FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UNE BOÎTE DE CAMIONNETTE

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 29 808,05 \$, taxes incluses, pour l'achat d'une camionnette 4X2, cabine d'équipe 6 places, roues arrières simples, plateau long de 8', empattement de 169,5", moteur à essence V8, transmission automatique et de couleur rouge flamboyant. Marque Dodge, modèle RAM 2500 ST, année 2013;

D'octroyer un contrat, pour ce faire, à la firme Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) au montant de 29 808,05 \$ taxes incluses;

D'octroyer à Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) un contrat au montant de 7 645,27 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation d'une boîte de camionnette;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

30.04 1130493009

CA13 30 06 0206

AUTORISATION - DÉPENSE - OCTROI - CONTRAT - MONTRÉAL CHRYSLER DODGE JEEP (LASALLE) - ACHAT D'UNE (1) CAMIONNETTE 4X4, CABINE D'ÉQUIPE 6 PLACES, ROUES ARRIÈRES SIMPLES, CAISSE LONGUE DE 8', EMPATTEMENT DE 169,5", MOTEUR DIESEL, TRANSMISSION AUTOMATIQUE ET DE COULEUR ROUGE FLAMBOYANT

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 50 017,90 \$ taxes incluses, pour l'achat d'une camionnette 4X4, cabine d'équipe 6 places, roues arrières simples, caisse longue de 8', empattement de 169,5", moteur diesel, transmission automatique et de couleur rouge flamboyant Marque Dodge, modèle RAM 2500 ST, année 2013;

D'octroyer un contrat, pour ce faire, à la firme Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) au montant de 50 017,90 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

30.05 1130493010

CA13 30 06 0207

ACCUSÉ RÉCEPTION - RAPPORTS DE DÉCISIONS DÉLÉGUÉES - DÉPÔT DES VIREMENTS DE CRÉDITS ENTRE ACTIVITÉS - LISTE DES TRANSACTIONS SANS BON DE COMMANDE

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en matière de mouvements de personnel pour la période du mois d'avril 2013 et en matière de ressources financières pour la période du 2 au 29 avril 2013, du dépôt des virements de crédits entre activités, effectués pour la période du mois d'avril 2013 et dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période du mois d'avril 2013.

ADOPTÉ

30.06 1134230004

CA13 30 06 0208

ACCEPTATION - DON - CITOYENNE DE L'ARRONDISSEMENT - ACHAT D'UN BANC DE PARC AVEC UNE PLAQUE COMMÉMORATIVE - PARC PIERRE-PAYET

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE donner un accord de principe sur l'acceptation du don de 2500 \$ pour l'achat d'un banc de parc avec plaque commémorative pour le parc Pierre-Payet.

ADOPTÉ

30.07 1134860013

40.01 VACANT

CA13 30 06 0209

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT RCA13-E099

Monsieur le conseiller d'arrondissement Gilles Déziel donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter un projet de règlement numéro RCA13-E099 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 150 000 \$ pour des travaux de réfection de trottoirs et de bordures sur diverses rues de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles ».

Monsieur le conseiller d'arrondissement Gilles Déziel demande une dispense de lecture dudit projet de règlement, et copie dudit projet de règlement est remise à chaque membre du conseil présent à la présente séance.

40.02 1132726006

CA13 30 06 0210

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT RCA13-E100

Madame la conseillère de la ville Suzanne Décarie donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, elle présentera ou fera présenter un projet de règlement numéro RCA13-E100 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 120 000 \$ pour des travaux réaménagement de trottoirs pour le complexe Le Cristallin dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles ».

Madame la conseillère de la ville Suzanne Décarie demande une dispense de lecture dudit projet de règlement, et copie dudit projet de règlement est remise à chaque membre du conseil présent à la présente séance.

40.03 1132726007

CA13 30 06 0211

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT RCA13-E101

Monsieur le conseiller d'arrondissement Mario Blanchet donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter un projet de règlement numéro RCA13-E101 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour des travaux d'aménagement d'un passage piétonnier entre le boulevard Perras et la rue Ulric-Gravel dans l'axe de l'avenue Primat-Paré dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles ».

Monsieur le conseiller d'arrondissement Mario Blanchet demande une dispense de lecture dudit projet de règlement, et copie dudit projet de règlement est remise à chaque membre du conseil présent à la présente séance.

40.04 1132726008

CA13 30 06 0212

ADOPTION - PREMIER PROJET - RÉOLUTION NUMÉRO PP-87

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de la Résolution numéro PP-87 intitulée « Projet particulier visant à permettre la construction et l'occupation d'un bâtiment d'habitation comportant 21 unités d'habitations sur trois (3) étages avec mezzanine projeté au 8401, boulevard Gouin Est- District de Rivière-des-Prairies »

QUE ce projet de résolution soit soumis, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à une assemblée publique de consultation à une date à être déterminée par la secrétaire d'arrondissement substitut.

ADOPTÉ

40.05 1133469009

CA13 30 06 0213

ADOPTION - PREMIER PROJET - RÉOLUTION NUMÉRO PP-88

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de la Résolution numéro PP-88 intitulée « Projet particulier visant à permettre l'agrandissement et l'occupation d'un bâtiment aux fins des usages " entreposage intérieur", " Entrepreneurs et matériaux de construction " et " bureau ", ainsi que le réaménagement du terrain, situé au 13550, boulevard Henri-Bourassa Est - District de Pointe-aux-Trembles ».

QUE ce projet de résolution soit soumis, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à une assemblée publique de consultation à une date à être déterminée par la secrétaire d'arrondissement substitut.

ADOPTÉ

40.06 1133469010

CA13 30 06 0214

DÉPÔT - RAPPORT DE CONSULTATION PUBLIQUE - RÉOLUTION NUMÉRO PP-85

Il est proposé par madame la conseillère Cindy Leclerc

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le mercredi 22 mai 2013 relativement au projet de la Résolution numéro PP-85 intitulée « Projet particulier visant à permettre la construction et l'occupation d'un bâtiment d'habitation comportant 15 unités d'habitation sur trois (3) étages au 8372, boulevard Gouin Est - District de Rivière-des-Prairies ».

ADOPTÉ

40.07

CA13 30 06 0215

DÉPÔT - RAPPORT DE CONSULTATION PUBLIQUE - RÉOLUTION NUMÉRO PP-86

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Cindy Leclerc

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le mercredi 22 mai 2013 relativement au projet de la Résolution numéro PP-86 intitulée « Projet particulier visant à autoriser la construction d'un bâtiment aux fins des usages " véhicules automobiles (location, vente)" et " véhicules automobiles (réparation, entretien)" prévu au 12525, boulevard Métropolitain Est, sur le lot 1 866 166 ».

ADOPTÉ

40.08

CA13 30 06 0216

ADOPTION - SECOND PROJET - RÉOLUTION NUMÉRO PP-85

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'adopter le second projet de la Résolution numéro PP-85 intitulée « Projet particulier visant à permettre la construction et l'occupation d'un bâtiment d'habitation comportant 15 unités d'habitation sur trois (3) étages au 8372, boulevard Gouin Est - District de Rivière-des-Prairies ».

ADOPTÉ

40.09 1133469007

CA13 30 06 0217

ADOPTION - SECOND PROJET - RÉOLUTION NUMÉRO PP-86

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'adopter le second projet de la Résolution numéro PP-86 intitulée « Projet particulier visant à autoriser la construction d'un bâtiment aux fins des usages " véhicules automobiles (location, vente)" et " véhicules automobiles (réparation, entretien)" prévu au 12525, boulevard Métropolitain Est, sur le lot 1 866 166 – District de Pointe-aux-Trembles ».

ADOPTÉ

40.10 1130826003

CA13 30 06 0218

ADOPTION - RÉOLUTION NUMÉRO PP-17-1

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles a adopté le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009, tel qu'amendé);

CONSIDÉRANT QU'une résolution peut être adoptée en vertu de ce règlement, le tout conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de ses contribuables d'adopter la présente résolution;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution le 2 avril 2013 ainsi que l'adoption d'un second projet de résolution le 7 mai 2013 et de l'assemblée publique de consultation tenue le 24 avril 2013;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à ce projet particulier n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de résolution et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'adopter la résolution numéro PP-17-1 intitulée « Projet particulier visant à modifier la résolution numéro PP-17 visant à permettre, à des fins de restauration, l'occupation et la transformation du bâtiment situé au 7995, boulevard Henri-Bourassa Est, sur les lots 1 278 990 et 1 004 012 – District de Rivière-des-Prairies ».

ADOPTÉ

40.11 1133469006

CA13 30 06 0219

ADOPTION - RÉOLUTION NUMÉRO PP-84

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles possède déjà un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009, tel qu'amendé);

CONSIDÉRANT QUE cette résolution peut être adoptée conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il est à propos et dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de ses contribuables d'adopter la présente résolution;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution le 2 avril 2013 ainsi que l'adoption d'un second projet de résolution le 7 mai 2013 et de l'assemblée publique de consultation tenue le 24 avril 2013;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à ce projet particulier n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de résolution et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'adopter la résolution numéro PP-84 intitulée « Projet particulier visant à permettre la construction d'un bâtiment commercial projeté au 10725, boulevard Henri-Bourassa Est - District de La Pointe-aux-Prairies ».

ADOPTÉ

40.12 1133469005

CA13 30 06 0220

PIIA - 7995, BOULEVARD HENRI-BOURASSA EST

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 13 mai 2013;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Cindy Leclerc

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 13 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009, tel qu'amendé), des plans relatifs à l'agrandissement du bâtiment et à l'aménagement du terrain autorisés par la résolution sur le projet particulier numéro PP-17-1 pour un commerce situé au 7995, boulevard Henri-Bourassa Est, dans le district de Rivière-des-Prairies.

L'apparence de l'agrandissement est illustrée sur les plans d'élévation et sur la perspective soumis et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 8 mai 2013.

L'aménagement du terrain est présenté sur le *plan d'implantation – nouveau* soumis et estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 8 mai 2013.

Les matériaux et les couleurs retenus sont :

Matériaux	Composante architecturale	Couleur
Brique	Façades	Tel qu'existant (rouge-orangé)
Aluminium	Solin	Blanc

Sur approbation de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, des matériaux et des couleurs équivalents peuvent être utilisés.

ADOPTÉ

40.13 1133469012

CA13 30 06 0221

PIIA - 5077, BOULEVARD SAINT-JEAN-BAPTISTE

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 13 mai 2013;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 104 de la section 14 du Règlement sur les plans d'implantation et

d'intégration architecturale (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), des plans visés relativement à l'installation d'une (1) enseigne murale pour un commerce situé au 5077, boulevard Saint-Jean-Baptiste, sur le lot 1 502 975 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal dans le district de Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

40.14 1136088015

CA13 30 06 0222

PIIA - 3641, BOULEVARD SAINT-JEAN-BAPTISTE

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 13 mai 2013;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), conformément à l'article 104 de la section 14 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), des plans visant l'installation d'une enseigne commerciale en saillie prévue au 3641, boulevard Saint-Jean-Baptiste sur le lot 5 063 638, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, district de Pointe-aux-Trembles;

Les membres du comité suggèrent que la modification suivante soit apportée :

- Abaissement de l'enseigne d'environ 1 mètre jusqu'à l'entablement séparant le rez-de-chaussée et l'étage.

ADOPTÉ

40.15 1136088005

CA13 30 06 0223

PIIA - 11655, AVENUE LUCIEN-GENDRON

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 13 mai 2013;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'approuver, en vertu de l'article 13 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009, tel qu'amendé), des plans relatifs à l'implantation, à l'architecture et à l'aménagement des terrains dans un projet visant l'agrandissement du bâtiment situé au 11655, avenue Lucien-Gendron aux fins de l'usage « pierre (taille et fabrication de produits) », l'implantation de l'agrandissement du bâtiment et les aménagements extérieurs tels qu'autorisés par la résolution sur le projet particulier numéro PP-83 pour ce projet situé sur le lot projeté numéro 5 207 373.

ADOPTÉ

40.16 1136088014

CA13 30 06 0224

PIIA - 12090, RUE NOTRE-DAME EST

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 13 mai 2013;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 96 de la section 13 et à l'article 122 de la section 17 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), des plans d'agrandissement et d'aménagement de terrain pour un bâtiment institutionnel situé au 12090, rue Notre-Dame Est, dans le district de Pointe-aux-Trembles;

L'opération cadastrale est présentée sur le plan cadastral parcellaire préparé par l'arpenteur géomètre, monsieur Michel Verville, en date du 8 mai 2013, minute 21682;

L'apparence du bâtiment est illustrée sur les plans d'élévations préparés par la firme Réal Paul Architecte, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 30 avril 2013;

L'aménagement du terrain est présenté sur le plan d'aménagement du terrain déposé et estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 6 mai 2013.

Les matériaux et les couleurs retenus sont :

Matériaux	Composante architecturale	Couleur / Compagnie
Panneau de béton	Agrandissement arrière	Rouge (couleur similaire à la brique existante) / Bétons préfabriqués du lac
Aluminium	Fenêtres (agrandissements)	Noir / Prévost
Cuivre	Brise-soleils (agrandissements façades latérales)	Cuivre / NA

Sur approbation de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, des matériaux et des couleurs équivalents peuvent être utilisés.

ADOPTÉ

40.17 1130826009

CA13 30 06 0225

PIIA - AMENDEMENT - RÉOLUTION CA08 30 11 0479 - 11225, RUE CLAUDE-MATHIAS-FANEF

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 13 mai 2013;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'amender la résolution CA08 30 11 0479, adoptée par le conseil d'arrondissement le 4 novembre 2008, ainsi que tous les amendements apportés à cette résolution par la suite, afin d'approuver, pour la construction du bâtiment résidentiel unifamilial projeté sur le lot 4 286 689, situé au 11225, rue Claude-Mathias-Fanef, dans la phase IV du projet résidentiel Faubourg de La Pointe-aux-Prairies, l'architecture du modèle « Isabella », le tout, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 28 de la section 3 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), pour ce projet sur le lot

4 286 689 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal dans le district de La Pointe-aux-Prairies.

ADOPTÉ

40.18 1136088019

CA13 30 06 0226

PIIA - AMENDEMENT - RÉOLUTION CA08 30 11 0479 - 11209, RUE CLAUDE-MATHIAS-FANEF - PHASE IV - FAUBOURG DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 13 mai 2013;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'amender la résolution CA08 30 11 0479, adoptée par le conseil d'arrondissement le 4 novembre 2008, ainsi que tous les amendements apportés à cette résolution par la suite, afin d'approuver, la construction du bâtiment résidentiel unifamilial projeté sur le lot 4 286 693, situé au 11209, rue Claude-Mathias-Fanef, dans la phase IV du projet résidentiel Faubourg de la Pointe-aux-Prairies, l'architecture du modèle « Rousseau », le tout, dans le cadre de la procédure sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, conformément à l'article 28 de la section 3 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), pour ce projet sur le lot 4 286 693 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal dans le district de La Pointe-aux-Prairies.

ADOPTÉ

40.19 1136088018

CA13 30 06 0227

PIIA - AMENDEMENT - RÉOLUTION NUMÉRO CA12 30 12 0486 - 1300-1400, BOULEVARD SAINT-JEAN-BAPTISTE

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 13 mai 2013;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'amender la résolution numéro CA12 30 12 0486, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 13 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009, tel qu'amendé), de même qu'à l'article 166 de la section 24 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), visant l'approbation des plans relatifs à l'apparence du bâtiment et à l'aménagement du terrain dans le cadre des travaux de transformation autorisés par la résolution sur le projet particulier numéro PP-76, pour la propriété commerciale, située aux 1300-1400, boulevard Saint-Jean-Baptiste, dans le district de Pointe-aux-Trembles.

Les modifications à l'aménagement du terrain sont illustrées sur le *plan de redéveloppement du centre commercial* préparé par la firme Cima+, soumis et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 7 mai 2013, ainsi que sur le *plan de plantation*, soumis et estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 9 mai 2013.

ADOPTÉ

40.20 1133469011

CA13 30 06 0228

BRUIT - ORDONNANCE NUMÉRO OCA13-(B-3)-003 - AUTORISATION DU BRUIT D'APPAREILS SONORES DIFFUSANT À L'EXTÉRIEUR - 3650, BOULEVARD DE LA ROUSSELIÈRE

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3 tel qu'amendé, article 20), l'ordonnance numéro OCA13-(B-3)-003 visant l'autorisation du bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, exceptionnellement permis sur le site du 3650, boulevard De La Rousselière, lors d'une fête religieuse tenue le 11 août 2013.

ADOPTÉ

40.21 1130826007

CA13 30 06 0229

CIRCULATION - STATIONNEMENT - ORDONNANCE NUMÉRO OCA13-(C-4.1)-005 - BOULEVARD SAINT-JEAN-BAPTISTE

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, alinéa 8), l'ordonnance numéro OCA13-(C-4.1)-005, les mesures suivantes:

1. la mise à sens unique vers le nord de la circulation sur le boulevard Saint-Jean-Baptiste, entre les rues Notre-Dame et Bellerive;
2. d'autoriser la modification de la signalisation en conséquence.

ADOPTÉ

40.22 1135888002

CA13 30 06 0230

RATIFICATION - PROGRAMMATION AMENDÉE - ÉVÉNEMENTS PUBLICS - ANNÉE 2013 - ORDONNANCES OCA13-(P-1)-002-A, OCA13-(V-1)-001-A, OCA13-(B-3)-002-A, OCA13 (C-4.1)-004-A ET OCA13-(RCA09-Z01)-002-A

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

DE ratifier la programmation amendée d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour l'année 2013 (résolution préalable numéro CA13 30 05 0189 en date du 7 mai 2013);

D'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans ladite programmation;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 tel qu'amendé, article 3, alinéa 8), l'ordonnance numéro OCA13-(C-4.1)-004-A, permettant la fermeture de rues selon les sites et les horaires des événements identifiés dans ladite programmation;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3 tel qu'amendé, article 20), l'ordonnance numéro OCA13-(B-3)-002-A, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés dans ladite programmation;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1 tel qu'amendé, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro OCA13-(P-1)-002-A, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans ladite programmation;

D'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement (RCA09-Z01 tel qu'amendé, article 315), l'ordonnance numéro OCA13-(RCA09-Z01)-002-A, permettant l'installation d'affichage selon les sites et les horaires des événements identifiés dans ladite programmation;

D'édicter, en vertu du Règlement sur les véhicules hippomobiles (R.R.V.M., chapitre V-1 tel qu'amendé, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro OCA13-(V-1)-001-A, permettant la circulation de véhicules hippomobiles, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans ladite programmation;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social ou son représentant à signer le permis « Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public ».

ADOPTÉ

40.23 1131312001

CA13 30 06 0231

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT RCA13-E102

Monsieur le conseiller d'arrondissement Gilles Déziel donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter un projet de règlement numéro RCA13-E102 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 730 000 \$ pour la réalisation de travaux dans le cadre du Programme d'amélioration des installations sportives extérieures - Piscine Alexis-Carrel ».

Monsieur le conseiller d'arrondissement Gilles Déziel demande une dispense de lecture dudit projet de règlement, et copie dudit projet de règlement est remise à chaque membre du conseil présent à la présente séance.

40.24 1134230006

CA13 30 06 0232

ENTÉRINEMENT - TITULARISATION - DEUX (2) EMPLOYÉS AUXILIAIRES COLS BLEUS - EN VUE DE LA PERMANENCE D'EMPLOI

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'entériner la titularisation de deux (2) employés auxiliaires cols bleus en vue de la permanence d'emploi, dans le cadre du remplacement de deux (2) employés titulaires de la Ville de Montréal pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

50.01 1132700003

CA13 30 06 0233

**ENTÉRINEMENT - NOMINATION - DIRECTEUR D'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-
POINTE-AUX-TREMBLES**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'entériner la nomination de madame Dany Barbeau au poste de directeur d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles à compter du 4 juin 2013.

ADOPTÉ

50.02 1132700004

CA13 30 06 0234

**DÉSIGNATION - REPRÉSENTANT - ORGANISME - ARRONDISSEMENT RDP/PAT - COMITÉ DE
CIRCULATION**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la mairesse Chantal Rouleau

et unanimement résolu :

DE désigner, madame Mélanie Tardif, représentant de l'organisme Éco de La Pointe-aux-Prairies oeuvrant dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, au sein du comité de circulation, pour une période d'une durée d'un an à compter du 7 juin 2013 :

ADOPTÉ

51.01 1132726009

CA13 30 06 0235

NOMINATION - MEMBRE - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

DE nommer madame Diane Thomas citoyenne de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour une période de deux ans à compter du 7 juin 2013, jusqu'au 6 juin 2015.

DE reporter à la séance de juillet le comblement du second poste à combler au sein du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ

51.02 1132472001

CA13 30 06 0236

LEVÉE - SÉANCE

À 20 h 30

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par madame la conseillère Cindy Leclerc

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.01

Julie Boisvert
Secrétaire d'arrondissement substitut

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 juillet 2013.....

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

Julie Boisvert
Secrétaire d'arrondissement substitut